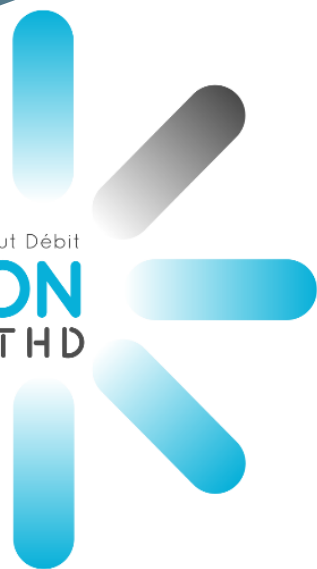




Votre spécialiste de la pose de bornes  
de recharge pour les véhicules  
électriques et hybrides

La Solution Très Haut Débit  
**AMBITION**  
THD



# Spécialiste de la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

## Qui sommes-nous ?

- \* AMBITION THD, créée en 2018, est une filiale du groupe THD Network ; elle a pour activité principale l'installation d'équipements électriques.
- \* Nous comptons une vingtaine d'installateurs expérimentés qui réalisent + de 400 interventions par mois.
- \* Nous disposons de la qualification IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques).

## Notre ambition : contribuer à l'essor des véhicules électriques à travers...

- \* Une palette élargie de compétences mixant savoir-faire et savoir-être.
- \* Une offre de service complète intégrant le conseil et la formation.
- \* Une couverture géographique pour le moment centrée sur la Normandie, le Grand Est et les Pays de la Loire. En 2020, nous ouvrons l'Auvergne-Rhône-Alpes, d'autres régions suivront en 2021.
- \* Un développement à l'international est aussi à l'ordre du jour.

## Nos 3 piliers

1. **L'expertise** : la formation des techniciens (déjà expérimentés au moment du recrutement) est garante de la qualité de nos interventions.
2. **La fiabilité** : nos processus sont pensés pour garantir le respect des rendez-vous et le succès des installations.
3. **La sécurité** : le respect des normes est une priorité, elle structure nos interventions.

## Nos valeurs

- \* Pour limiter le turn-over de nos équipes, nous offrons à nos techniciens les meilleures conditions de travail, des perspectives d'évolution et de bonnes rémunérations.
- \* Notre pédagogie à l'égard du client est notre priorité pour faire de nos interventions une expérience client réussie.
- \* Nous assurons à nos donneurs d'ordres un reporting régulier à travers des revues périodiques.

## Nos certifications



# Le **parcours** de l'installation du point de charge

## Première étape

---

→ Nous prenons rendez-vous avec le client pour effectuer une visite technique

Cela nous permet :

- \* D'échanger avec le client sur ses attentes
- \* De définir l'emplacement de son point de charge
- \* De lui proposer la meilleure solution de recharge en fonction de ses besoins
- \* De lui proposer un devis personnalisé

## Deuxième étape

---

→ Nous réalisons un devis précis toujours en prenant en compte les attentes du client en termes de coût, d'utilisation et de mise en place

Ce devis a une durée de validité de 3 mois et un acompte de 30 % est demandé à la signature du devis.

## Troisième étape

---

→ Après acceptation du devis :

- \* Nous fixons une date avec le client pour installer l'équipement choisi
- \* Nous le mettons en service
- \* Nous formons le client à l'utilisation optimale de son point de charge
- \* Un procès-verbal de réception de travaux est signé avec le client

# Le programme **ADVENIR**

Le programme ADVENIR, créé en 2016, vise, grâce au mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie, à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours, comme les aides à l'acquisition de véhicules, le crédit d'impôt transition énergétique sur le matériel de recharge pour les particuliers, ou encore le financement des réseaux des collectivités territoriales.

Il permet ainsi le déploiement des infrastructures de recharge en parking des flottes d'entreprises ou personnes morales, mais aussi en parking résidentiel collectif pour un usage individuel ou collectif, *via* les particuliers, les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés.

## Qui peut bénéficier du programme ADVENIR ?

---

Sont éligibles au programme ADVENIR :

- \* Les **points de recharge installés en habitat collectif**, pour un usage individuel ou collectif, via les particuliers, les bailleurs sociaux, les syndicats ou les propriétaires privés (les installations de points de recharge en maison individuelle ne sont pas éligibles à la prime ADVENIR),
- \* Les **points de recharge installés sur le parking d'une entreprise ou d'une personne publique**, ouverts à la flotte,
- \* Les **points de recharge ouverts au public installés sur des espaces privés** (parkings de bâtiments commerciaux, services publics, parking en ouvrage, concessions automobiles, groupes hôteliers...),
- \* Les **points de recharge ouverts au public installés sur des espaces publics**, telle que la voirie.

Pour bénéficier de cette prime, l'entreprise doit suivre un cahier des charges précis en fonction du type de parking visé par le dispositif.



# Le programme **ADVENIR** : quel **montant** de l'aide ?

## Résidentiel collectif à usage collectif

---

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 50 % pour le résidentiel collectif.

Un montant maximal d'aides versées a été fixé à 1 300 € pour les installations en résidentiel collectif à usage partagé.

Le plafond de la prime pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation de points de recharge qui comprennent un pilotage énergétique de la recharge

## Résidentiel collectif à usage individuel

---

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation à hauteur de 50 % pour le résidentiel collectif.

Un montant maximal d'aides versées a été fixé à 600 € par point de recharge pour les installations en résidentiel collectif à usage individuel.

Le plafond de la prime pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation qui comprennent un pilotage énergétique de la recharge.

## Entreprises et Personne Publique : parking public

---

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation à hauteur de 40 %. Un montant maximal d'aides versées a été fixé à 1 500 € par point de recharge.

Ce plafond pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation qui comprennent un pilotage énergétique de la recharge.



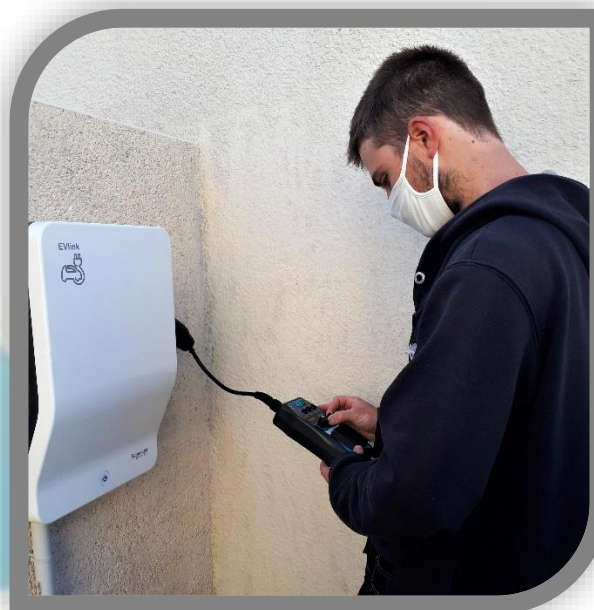
## Le programme **ADVENIR** : quel **montant** de l'aide ?

### Tableau récapitulatif

Quelle cible ?	Pour quel usage ?	Quel taux d'aide ?	Quel montant maximal de la prime par point de charge (hors pilotage énergétique) ?	Quel montant maximal de la prime par point de charge (avec pilotage énergétique) ?
Résidentiel collectif	À usage collectif	50 %	1 300 € HT	1 660 € HT
Résidentiel collectif	À usage individuel	50 %	600 € HT	960 € HT
Entreprise et personne publique : parking public	Accessible à tout public	40 %	1 500 € HT	1 860 € HT
Entreprise et personne publique : parking privé	Accessible à flotte et salariés	40 %	1 000 € HT	1 360 € HT
Voirie	Accessible à tout public	40 %	-	1 860 € HT *(pilotage énergétique obligatoire)
Voirie surprime additionnelle au financement voirie pour les bornes à la demande	Accessible à tout public	40 %	-	Jusqu'à 1 860 € dans la limite de 40 % + 300 € = 2 160 € HT*

*\*TVA non applicable - article 267.II.2 du CGI*

Quelques-unes de nos réalisations...



Ils parlent de nous...



## La lettre de Guru - Juin 2020

L'été s'annonce chaud pour la mobilité électrique ! ☀️

L'activité bat son plein, les constructeurs automobiles semblent décidés à promouvoir le VE et ChargeGuru continue de développer des partenariats.

## Les installations du mois 🏆

Quelle prise de vue dans un bâtiment atypique par notre partenaire **Ambition THD** à Remilly-les-Marais (50) ! Comme quoi, les nouvelles technologies et l'ancien font bon ménage !







AmbitionThd



AmbitionThd



02 31 95 31 77



7 rue Alfred Kastler – 14000 CAEN



informations@ambitionthd.com

La Solution Très Haut Débit  
**AMBITION**  
THD

